

**COMITE DU SIVOM VAL DE BANQUIERE  
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 9 JUIN 2016 2016**

**I - ADMINISTRATION GENERALE**

**1. Rapport d'activité 2015 : présentation**

**II - DOMAINE INTERCOMMUNAL**

**1 - Acquisition local « Le Vert Passage » à La Trinité : autorisation signature de l'acte et réalisation de toutes les formalités nécessaires**

Où l'exposé de Monsieur COLOMAS et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à :

- d'autoriser Monsieur le Président à réaliser toutes les formalités administratives nécessaires à l'acquisition du local et des parkings situés dans l'ensemble immobilier Le Vert Passage – Bd Général De Gaulle sur LA TRINITE, cités ci-dessus, au prix de 430 000 €, et à signer l'acte notarié d'acquisition,
- d'autoriser Monsieur le Président à acquérir du mobilier à hauteur de 20 000 € TTC afin d'équiper ce local,
- de solliciter des aides aussi élevées que possible auprès du Président du Conseil Régional, et du Président du Conseil Départemental ou tout autre organisme,
- de prévoir les crédits nécessaires pour l'acquisition de ces biens et des frais s'y rapportant (acte notarié et publication aux hypothèques notamment) à l'article 2111 de l'exercice en cours.

**2 - Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un immeuble mitoyen à la crèche de de Saint-Martin du Var**

Où l'exposé de Monsieur COLOMAS et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Président à renouveler la convention de mise à disposition de l'immeuble mitoyen de la crèche de ST MARTIN DU VAR avec Monsieur et Madame CIAIS, pour une nouvelle période de trois ans renouvelable, moyennant un loyer mensuel de 1 552,82 euros.
- et de prévoir les crédits nécessaires à l'article 2111 de l'exercice en cours.

**III - TRAVAUX / MARCHES**

**1 – Etudes pour la création d'une micro crèche et d'un complexe sportif à Aspremont – Délégation de maîtrise d'ouvrage.**

Où l'exposé de Monsieur REVERTE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- d'accepter le principe de délégation de maîtrise d'ouvrage des études pour la création d'une micro-crèche et d'un complexe sportif à Aspremont;
- de valider le montant de l'enveloppe budgétaire affectée à l'opération à 10 000€ TTC.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer avec Monsieur le Maire d'Aspremont ou son représentant une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage reprenant ce montant et selon le modèle annexé au présent procès-verbal.

**2 - Fourniture de petits matériels et de produits d'entretien – Constitution d'un groupement de commandes.**

Où l'exposé de Monsieur REVERTE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- de valider de principe de la constitution de ce groupement de commande pour la fourniture de petits matériels et de produits d'entretien ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention constitutive de groupement de commandes dont le modèle est annexé.

**3 – Constitution d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché de service pour l'enlèvement de véhicules en stationnement illicite.**

Où l'exposé de Monsieur REVERTE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- de valider de principe de la constitution de ce groupement de commande pour la passation d'un marché de service pour l'enlèvement de véhicules en stationnement illicite ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention constitutive de groupement de commandes dont le modèle est annexé.

**4 - Aménagement de locaux communaux dans le village de la Roquette-sur-Var – Délégation de maîtrise d’ouvrage – Avenant n°1 à la Convention du 2 mai 2016.**

Oùï l’exposé de Monsieur REVERTE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l’unanimité :

- d’autoriser M. le Président à signer avec Mme le Maire de la Roquette-sur-Var un avenant n°1 à la convention du 2 mai 2016 (selon le modèle annexé) reprenant le montant de 118 000€ TTC, relative aux travaux d’aménagement de locaux communaux dans le village.

**5 – Protection d’un secteur de Baus Roux à la Roquette-sur-Var contre les chutes de blocs – Avenant n°1 à la Convention de délégation de maitrise d’ouvrage du 24 mai 2014.**

Oùï l’exposé de Monsieur REVERTE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l’unanimité :

- d’autoriser M. le Président à signer avec Mme le Maire de La Roquette-sur-Var, un avenant n°1 à la convention du 24 mai 2014 relative aux travaux de protection d’un secteur de Baus-Roux contre les blocs rocheux, reprenant ce montant de 196 903,42€ TTC selon le modèle annexé.

**6 – Rénovation des façades de l’Eglise de la Sainte Trinité à la Trinité – Actualisation de la demande de subvention faite à la Direction Régionale des Affaires Culturelles.**

Oùï l’exposé de Monsieur REVERTE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l’unanimité :

- d’autoriser Monsieur le Président à signer l’actualisation de la demande de subvention faite auprès de la DRAC PACA, relative aux travaux de rénovation de l’Eglise de la sainte Trinité à La Trinité, sur la base de travaux d’un montant de 750 300,76€ HT.

**7 – Divers aménagements de la crèche de Tourrette-Levens - Avenant n°1 à la Convention de délégation de maitrise d’ouvrage du 3 juin 2014.**

Oùï l’exposé de Monsieur REVERTE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l’unanimité :

- d’autoriser Monsieur le Président à signer avec Monsieur le Maire de Tourrette-Levens, un avenant n°1 à la convention du 3 juin 2014 relative à divers aménagements de la crèche, selon le modèle annexé et reprenant le montant de 56 800€ TTC.

**8 – Construction d’un parking public à Aspremont – Autorisation de signature d’un protocole transactionnel avec la commune.**

Oùï l’exposé de Monsieur REVERTE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l’unanimité :

- d’autoriser M. le Président à signer avec M. le Maire d’Aspremont le protocole transactionnel relatif à la construction d’un parking public, selon le projet annexé

**9 – Réaménagement de l’établissement multi accueil intercommunal de Saint-André de la Roche – Demande de subvention à la Caisse d’allocations familiales.**

Oùï l’exposé de Monsieur REVERTE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l’unanimité :

- d’autoriser M. le Président à solliciter de Mme la Présidente de la Caisse d’Allocations Familiales des Alpes-Maritimes une subvention d’un montant aussi élevé que possible au titre du fond de rénovation des établissements, pour les travaux de réaménagement de l’établissement multi-accueil intercommunal de ST-André de la Roche.

**10 – Fourniture de gaz – Constitution d’un groupement de commandes avec la Commune de Saint-André de la Roche.**

Oùï l’exposé de Monsieur REVERTE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l’unanimité :

- de valider de principe de la constitution d’un groupement de commande pour la fourniture de gaz ;
- et d’autoriser Monsieur le Président à signer la convention constitutive de groupement de commandes dont le modèle est annexé.

**11 – Service de téléphonie fixe et mobile - Constitution d’un groupement de commandes avec la Commune de Saint-André de la Roche.**

Oùï l’exposé de Monsieur REVERTE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l’unanimité :

- de valider de principe de la constitution d’un groupement de commande pour le service de téléphonie mobile et fixe ;
- et d’autoriser Monsieur le Président à signer la convention constitutive de groupement de commandes dont le modèle est annexé.

#### IV - FINANCES

##### 1 - Décision modificative : investissement

Oùï l'exposé de Monsieur CARLIN et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- l'ouverture de deux opérations nouvelles :
  - les études pour la création d'une micro crèche et d'un complexe sportif à Aspremont (10 000 euros)
  - l'acquisition et équipement local « vert passage » à La Trinité (450 000 euros)
- des rajouts de crédits pour :
  - l'aménagement de locaux communaux dans le village à La Roquette sur Var (118 000 euros)
  - divers aménagements de la crèche de Tourrette-Levens (56 800 euros).

#### V - ENVIRONNEMENT

##### 1 - Contrat de rivière : demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau

Oùï l'exposé de Monsieur BONSIGNORE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- de solliciter une aide de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée Corse aussi élevée que possible pour l'année 2015-2016, afin de compléter le financement de l'action de création d'un poste de chargé de mission rivière.

#### VI - RESSOURCES HUMAINES

##### 1 - Tableau des effectifs : création et suppression de postes

Oùï l'exposé de Monsieur CARLIN et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- La création :
  - Pour la filière Technique, un poste d'agent de maîtrise afin de permettre la nomination d'un agent ayant réussi le concours d'accès à ce grade.
  - Pour la filière Animation, deux postes d'adjoint d'animation de 1<sup>ère</sup> classe afin de permettre la nomination d'agents ayant réussi le concours d'accès à ce grade.
  - Pour la filière Médico-sociale, un poste d'auxiliaire de puériculture de 1<sup>ère</sup> classe à temps incomplet 17h30 hebdomadaires afin de permettre le recrutement d'un agent sur la crèche intercommunale de Tourrette-Levens et un poste de psychologue hors classe à temps incomplet 21h00 hebdomadaires afin de permettre de mieux répartir les missions réalisées par la psychologue institutionnelle.
- La suppression :
  - Pour la filière Sportive, un poste de conseiller des APS
  - Pour la filière Médico-sociale, un poste d'éducateur de jeunes enfants
  - Et pour la filière Culturelle, un poste d'adjoint du patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe

#### VII - SOCIAL

##### 1 - Parcours d'incitation à la marche / ateliers équilibre : signature de la convention d'accord de financement par l'Agence Régionale de Santé

Oùï l'exposé de Madame HIVET et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention 2016 avec l'Agence Régionale de Santé pour un accord de financement d'un montant de 10 000 euros, pour la mise en œuvre du parcours d'incitation à la marche et des ateliers équilibre.

##### 2 - Atelier mémoire : signature de la convention d'accord de financement par l'Agence Régionale de Santé

Oùï l'exposé de Madame HIVET et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention 2016 avec l'Agence Régionale de Santé pour un accord de financement d'un montant de 10 000 euros, pour la mise en œuvre des ateliers mémoire.

### **3 - Appel à Projet Agence Régionale de Santé et Conseil Départemental « services expérimentaux polyvalents d'aide et de soins à domicile » : positionnement et signature de la convention avec les Services de Soins Infirmiers A Domicile**

Oùï l'exposé de Madame HIVET et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention permettant l'expérimentation spasad et donc la mise en œuvre d'une intervention coordonnée avec les services de soins infirmiers de l'UMF de Carros et de Drap et le service d'aide à domicile du Sivom Val de Banquière, dans le cadre de l'appel à projet de l'Agence Régionale de Santé et du Conseil Départemental « services expérimentaux polyvalents d'aide et de soins à domicile ».

## **VIII - CENTRE DE FORMATION**

### **1 - Action de prévention santé des familles monoparentales : signature de la convention d'accord de financement par l'Agence Régionale de Santé**

Oùï l'exposé de Monsieur BESSET et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention 2016 avec l'Agence Régionale de Santé, pour un accord de financement d'un montant de 15 000 euros, pour la mise en œuvre de l'action de prévention santé des familles monoparentales.

### **2 - Inauguration Inter'Val point Relais Employeur FEPEM : présentation du nouveau service**

Il s'agira donc de communiquer auprès des différents services de proximité communaux pour présenter le service et faciliter l'orientation des administrés.

## **IX - ANIMATION DU TERRITOIRE**

### **1 - Règlements intérieurs enfance / jeunesse / sports : validation**

Oùï l'exposé de Madame BERRETTONI et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Président du SIVoM Val de Banquière à valider l'ensemble des règlements intérieurs susmentionnés, qui seront annexés au présent procès-verbal de séance.

### **2 - Espace jeunes (15/17 ans) de Saint-André de la Roche : fixation des tarifs**

Oùï l'exposé de Madame BERRETTONI et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à valider la tarification suivante pour les activités de « l'Espace Jeunes » de Saint André de la Roche à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2016 :

- une adhésion annuelle de 5 euros par personne sera perçue à l'inscription, couvrant tous les temps d'accueils libres et les temps d'animations proposés sur site.
- une tarification dégressive sera mise en place en lien avec le quotient familial de chaque famille (recommandation de la CAF) uniquement pour les activités payantes (activités avec la B.P.D.J., karting, bowling, etc...)
- tarif d'une journée (ou soirée) : taux d'effort à 0,7% avec un prix plancher de 1 euro et un prix plafond de 6 euros

## **X - PETITE ENFANCE**

### **1 - Lieu d'Accueil Enfants Parents de Tourrette-Levens : dénomination**

Oùï l'exposé de Madame CASTELLS et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- de dénommer le Lieu d'Accueil Enfants Parents de Tourrette-Levens : « A l'unisson ».

LE PRESIDENT,



H. COLOMAS